Office national de l'énergie | National Energy Board

Communiqué

444, Septième Avenue S.-O., Calgary (Alberta) T2P 0X8

07/41
Pour publication immédiate
Le 26 novembre 2007

L'ONÉ tiendra une audience publique visant le tracé détaillé du gazoduc Brunswick d'Emera

CALGARY — L'Office national de l'énergie (ONÉ) tiendra une audience publique le 28 janvier 2008, en réponse à des déclarations d'opposition déposées par écrit à l'égard de certaines parties du tracé détaillé proposé du projet de gazoduc Brunswick, qui doit être construit par la société Emera Brunswick Pipeline Company Ltd. (EBPC).

L'audience publique débutera à 9 h le lundi 28 janvier 2008, au Fort Howe Hotel & Convention Centre, 10, rue Portland, Saint John (Nouveau-Brunswick).

L'audience se limitera à l'examen des deux questions suivantes :

i) le meilleur tracé détaillé possible pour le gazoduc; et
ii) les méthodes et moments les plus appropriés pour la construction du gazoduc.

En plus des propriétaires fonciers ayant déposé une lettre d'opposition devant l'Office au sujet du tracé détaillé du gazoduc, d'autres personnes peuvent participer à l'audience à titre d'intervenant. Elles doivent toutefois en faire la demande par écrit à l'Office.

La personne qui présente une demande d'intervention doit décrire en quoi l'instance l'intéresse relativement aux terres visées par l'audience et indiquer clairement sur quelle(s) déclaration(s) d'opposition elle compte faire porter son intervention à l'audience publique.

La demande d'intervention doit être déposée auprès de la secrétaire de l'Office et une copie doit être envoyée à EBPC au plus tard le **mercredi 12 décembre 2007,** à midi (HNR).

Madame Claudine Dutil-Berry
Secrétaire de l'Office
Office national de l'énergie
444, Septième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P 0X8
Télécopieur : 403-292-5503

Monsieur Ian Leadley
Gestionnaire, affaires réglementaires
St. Clair Pipelines (1996) Ltd.
1801, rue Hollis, bureau 1600
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3N4
Télécopieur : 902-425-4592

.../2

D'autres renseignements sur la façon de présenter une demande de statut d'intervenant sont fournis dans le site Web de l'Office au www.neb-one.gc.ca. Il s'y trouve aussi un formulaire en ligne de demande d'intervention. Voici la façon d'accéder à ces renseignements : à droite de la page d'accueil du site, cliquer sur le lien « Consulter ou soumettre un document de réglementation » puis sur « Soumettre vos documents par voie électronique », puis faire défiler vers le bas jusqu'à la rubrique « Formulaires en ligne de demande de participation à une audience » et choisir l'option voulue.

Le 31 mai 2007, l'Office a octroyé à EBPC un certificat d'utilité publique autorisant la construction et l'exploitation d'un gazoduc de 762 mm (30 po) de diamètre s'étendant sur 145 kilomètres du terminal de gaz naturel liquéfié (GNL) Canaport[MD], situé à Mispec Point au Nouveau-Brunswick, à un point situé sur la frontière canado-américaine à proximité de St. Stephen (Nouveau-Brunswick).

L'Office national de l'énergie est un organisme fédéral indépendant qui réglemente certains aspects de l'industrie énergétique canadienne. Sa raison d'être est de promouvoir, dans l'intérêt public canadien, la sûreté et la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficience de l'infrastructure et des marchés énergétiques, en s'en tenant au mandat conféré par le Parlement au chapitre de la réglementation des pipelines, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie.

- 30 -

Il est possible de consulter le présent communiqué ainsi que l'ordonnance d'audience MH-3-2007 sur le site Web de l'Office, à l'adresse www.neb-one.gc.ca, sous la rubrique *Quoi de neuf?*

Renseignements :

Carole Léger-Kubeczek
Agente des communications
Téléphone : 403-299-2717
Courriel : clegerkubeczek@neb-one.gc.ca